



Club Suisse du Petit Bélier (SKK)

Règlement des prix

Sommaire

1. Classement / Vainqueurs.....	2
2. Prix d'exposition (Leistungspreis).....	2
3. Système à points	2
4. Dispositions finales	3

1. Classement / Vainqueurs

- 1.1 Un classement est établi.
- 1.2 Chaque vainqueur de race est en même temps vainqueur de couleur et n'a plus droit à un prix pour cela. Tous les animaux vainqueurs sont mentionnés dans le catalogue et reçoivent un prix.
- 1.3 Le meilleur lot et les meilleures collections 4 et 6 ainsi que le meilleur jeune éleveur sont mentionnés dans le catalogue et reçoivent un prix.

2. Prix d'exposition (Leistungspreis)

- 2.1 Une plaquette d'écurie est remise en guise de prix d'exposition.
- 2.2 Les lots et les collections concourent séparément par couleur.
- 2.3 Au moins 30% des unités exposées par couleur reçoivent une plaque d'écurie.

3. Système à points

- 3.1 Un système à points est appliqué, valable aussi bien pour les lots que pour les collections. Le même prix est attribué aux lots et aux collections.
- 3.2 Si un éleveur expose plusieurs unités, il reçoit une carte de reconnaissance pour chaque unité exposée et classée. Toutefois, seule la carte avec le résultat **le plus élevé** compte pour le système à points, laquelle est marquée par le tampon et la signature de l'organisateur de l'exposition.
- 3.3 Les cartes font office de document permettant d'obtenir le prix souhaité. Elles doivent être conservées par l'éleveur.
- 3.4 Le prix souhaité est remis lors de l'assemblée générale.
- 3.5 La base du système à points est la moyenne des points du lot ou de la collection. Les points supérieurs à 92 sont pris en compte. Exemple : moyenne du lot ou de la collection 94,5 donne 2,5 points qui sont pris en compte.
Les totaux de points nécessaires sont indiqués au point 3.7.
Les nombres de points peuvent être redéfinis par l'assemblée du club.
- 3.6 Le 1er prix doit être un article avec le logo du club du Petit Bélier.
- 3.7 Prix
Prix pour minimum 10 points :
Habit avec logo du club du Petit Bélier (1 point = CHF 10.00)

Prix pour 16 points :
Vitrail avec logo du club du Petit Bélier
Chèque Reka (1 point = CHF 10.00)
Bon d'achats Coop, Migros ou LANDI (1 point = CHF 10.00)

Prix pour 25 points :

Vitrail avec variété de couleur

Plat à Rösti

Toupin

Cloche

Channe en étain

- 3.8 Les prix peuvent être adaptés par décision de l'assemblée générale.
- 3.9 Un supplément de club est ajouté à la finance d'inscription perçu par le club organisateur pour chaque exposant qui souhaite participer au système à points. L'assemblée du club décide du montant de ce supplément.
- 3.10 La participation au système à points est facultative. Celui qui verse le supplément du club confirme sa participation.
- 3.11 Un paiement en espèces n'est pas possible.
- 3.12 Aucun prix ne sera remis aux membres exclus.

4. Dispositions finales

- 4.1 Conformément au principe de l'égalité des droits, la forme linguistique féminine ou masculine utilisée s'applique à tous les sexes.
- 4.2 Le présent règlement ne définit pas l'attribution d'autres prix offerts. Seuls les donateurs décident de leurs attributions.
- 4.3 Ce règlement a été adopté lors de l'assemblée générale du Club Suisse des Petits Béliers du 12 septembre 2025 à Reiden, il entre immédiatement en vigueur et remplace l'ancien règlement des primes.

Reiden, 12 septembre 2025

Club Suisse du Petit Béliér

Le président



Patrick Carlin

La secrétaire



Rita Butti

Le document original de langue allemande fait foi.

